

Gland, le 26 mars 2021

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 25 mars 2021

Présidence: M. Pierre-Alain Bringolf

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la

Municipalité pour la législature 2021-2026;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'amender le préavis municipal s'agissant du 13ème salaire, soit :

I. de fixer les indemnités annuelle des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 comme suit :

Fixe annuel	Syndic : Municipaux :	CHF 70'000 CHF 48'000
Vacations	Tarif horaire :	CHF 50
13 ^{ème} salaire	Syndic et Municipaux :	Un douzième du fixe annuel et des vacations
Débours	Syndic : Municipaux :	CHF 5'000 CHF 4'200

- II. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2021 représentant au total une augmentation de charges de CHF 29'650. 19'022.-;
- III. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2021 CHF 3'144'490.-

Charges supplémentaires selon préavis municipal n° 94 CHF 29'650.

19'022.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires CHF 3'174'140.-

3'163'512.-

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".			
Pour le Bureau du Conseil communal :			
Le président :	La secrétaire :		

Karine Teixeira Ferreira

Pierre-Alain Bringolf